

INFORMATIONS RENTREE UNIVERSITAIRE 2024

Afin que l'année universitaire se passe au mieux, vous trouverez ci-dessous quelques informations qu'il vous faut connaître :

MAIL

-Les échanges se feront **UNIQUEMENT** avec vos adresses mails étudiants. **PAS** d'adresse mail personnelle !

-Votre parcours dans l'objet de vos mails est extrêmement important pour un traitement dans les meilleurs délais.

-Consulter régulièrement (au minimum 2 fois par jour) votre boîte mail pour être au courant des éventuelles modifications de "dernière minute" de vos emplois du temps.

EMPLOI DU TEMPS

-Vous pouvez consulter vos emplois du temps à partir de votre Zimbra : onglet calendrier. Les modifications effectuées dans les 15 dernières minutes seront alors visibles si vous rafraîchissez la page.

-Dans le cas où vous souhaitez déplacer un cours, vous devez en faire la demande auprès de l'enseignant concerné qui se rapprochera ensuite de la scolarité pour connaître les possibilités ou non de changement.

ABSENCES

(Justificatifs d'absences : Certificat médical, avis de décès et certificat d'inhumation etc.)

Adresse unique à utiliser pour toutes les absences :

secretariat-inspe@upf.pf

1) En cours :

Il est impératif de transmettre les justificatifs par mail à : secretariat-inspe@upf.pf avec copie à votre gestionnaire de scolarité et à votre enseignant, dans un délai maximum de 7 jours à compter du 1er jour d'absence.

2) Pour un examen :

La même procédure s'applique en ajoutant à la liste des destinataires le responsable pédagogique du parcours et les enseignants concernés par vos absences.

Attention, veuillez noter que c'est à l'étudiant de prendre contact avec l'enseignant ; il pourra lui être proposé une épreuve de substitution.

Un petit rappel extrait de l'art.6 du RGE concernant le régime d'assiduité :

".. Si ABJ (Absence justifiée) en CC : à l'appréciation de l'équipe pédagogique de la filière concernée, l'étudiant pourra :

-Passer l'examen unique normalement réservé aux dispensés d'assiduité, ou

-Bénéficiaire d'une épreuve spécifique, ou

-Bénéficiaire de la neutralisation du CC concerné

Si aucune de ces possibilités ne peut être mise en œuvre par l'équipe pédagogique, afin de ne pas être considéré comme défaillant, l'étudiant concerné se verra attribué la note de 0 sur 20 au CC concerné."

3) En stage :

Dès le 1^{er} jour d'absence, informez l'établissement d'affectation, puis suivez la même procédure que celle décrite pour le point 1, en rajoutant à la liste des destinataires le responsable pédagogique du parcours, le responsable de l'EC Stage, le pôle stage (stage-inspe@upf.pf) et les personnes indiquées dans votre cadrage des stages..

****ALERTE BOURSIERS****

Le non-respect du délai de transmission des justificatifs d'absence (7 jours maximum à compter du 1^{er} jour d'arrêt) entraînera automatiquement la **suspension de la bourse**. L'étudiant devra alors contacter les instances (VR, DGEE) pour débloquer cette situation.

Aucune relance ne sera faite pour la transmission de justificatif !

DIVERS

- **Horaires d'ouverture** de l'administration :

Du lundi au jeudi : 7H15 – 12H et 13H20 – 16H30

Vendredi : 7H15 – 12H et 13H20 – 15H30

Impressions : avec vos identifiants et codes ENT vous avez la possibilité d'utiliser le photocopieur de la médiathèque en libre-service pour imprimer des documents en PDF (tarifs : 10 F/page noir&blanc et 50 F/page couleur).

- BU (<https://bibliotheque.upf.pf/>)

- o médiathèque INSPE

Horaires d'ouverture habituels :

Du lundi au Vendredi de 07h30 à 17h (fermeture samedi et dimanche)

Jusqu'au 23 août 2024 : de 8h00 à 16h00

- o Bibliothèque de l'université de la Polynésie française

Horaires d'ouverture habituels :

Du lundi au vendredi de 07h30 à 19h

Le samedi de 08h00 à 16h00 (fermeture dimanche)

Fermeture annuelle jusqu'au 25 août 2024

- **A disposition** : un restaurant universitaire en dessous de l'INSPE ainsi que des micro-ondes des 2 côtés du bâtiment B ; des fontaines d'eau et un distributeur automatique de boissons et snack.

- **Parking** :

L'accès au parking de l'INSPE (à partir de la barrière, qu'elle fonctionne ou non) est strictement réservé au personnel de l'UPF, mais l'entrée du CHE (loué par l'UPF) est accessible aux étudiants + petit parking INSPE (après le portail blanc) + Parking du bas au niveau des bus nommé « haricot ».

Les étudiants nécessitant un aménagement particulier (mobilité réduite, grossesse...) y ont également accès. Les demandes seront étudiées au cas par cas et devront être formulées auprès de la scolarité de l'INSPE.

Attention : bien attacher vos 2 roues barres de métal

- **Projet** d'installation d'un faré pôte'e en 2025 et extension de la bibliothèque (ouverture mars 2025).